

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 7 FEVRIER 2019**  
**Procès-verbal n° 02-2019**

L'an deux mil dix-neuf, le sept février à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUGEAUX Jean-Pierre, Maire.

**Étaient présents :** Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX - Monsieur Jean-Claude ROUGET - Monsieur Dominique RETORNAZ - Madame Stéphanie FEUTRIER - Madame Odile MAGNIN - Madame Maud GOBERT - Monsieur Patrick LE GUENNEC - Madame Corine FALCOZ

**Étaient représentés :** Madame Marie-Pierre RAMBAUD (donne procuration à Madame Stéphanie FEUTRIER) - Madame Béatrice BAILLY (donne procuration à Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX) - Monsieur Éric GIRAUD (donne procuration à Madame Maud GOBERT) - Madame Laurence CLEMENT-GUY (donne procuration à Madame Corine FALCOZ)

**Était absent excusé :** Monsieur Jean-Marie MARTIN

**Étaient absents :** Monsieur Pascal CLAPPIER - Monsieur Jacques PRAT

**Monsieur Dominique RETORNAZ est désigné secrétaire de séance.**

**1 - MISE À JOUR DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL - DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 1 voix contre (Patrick LE GUENNEC) et une abstention (Laurence CLEMENT-GUY), décide de fixer à trois le nombre d'adjoints au maire et d'établir l'ordre du tableau des adjoints ainsi qu'il suit :

- Premier adjoint, monsieur Rouget Jean-Claude,
- Deuxième adjoint, monsieur Retornaz Dominique,
- Troisième adjoint, madame Feutrier Stéphanie.

La présente délibération emporte concomitamment la mise à jour du tableau du conseil municipal.

**2 - EQUIPEMENT DE LA PATINOIRE D'UNE TOITURE : MODIFICATION DU PROGRAMME DE L'OPÉRATION ET DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE - DEMANDES DE SUBVENTION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'adopter la modification de programme et l'estimation financière prévisionnelle relatives à l'équipement de la patinoire d'une toiture,

➤ D'approuver le plan de financement ajusté de cet investissement communal et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles ainsi qu'il suit :

- Coût d'objectif prévisionnel : 1.942.000 € HT
- Financement :
  - Département de la Savoie : 20 %
  - Région Auvergne Rhône Alpes : 20 %
  - Fédération française des sports de glace : 20 %

### **3 - PROTECTION DU TALUS DES CHARBONNIÈRES CONTRE LES ÉROSIONS : MODIFICATION DU PROGRAMME DE L'OPÉRATION ET DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE - CONVENTION DE RÉPARTITION FINANCIÈRE AFFÉRENTE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

➤ D'adopter la modification de programme et l'estimation financière prévisionnelle d'un coût hors taxes de 146.000 € relatives à l'opération de protection du talus des Charbonnières contre les érosions,

➤ D'approuver la nouvelle convention de répartition financière relative à l'opération de protection du talus des Charbonnières contre les érosions à intervenir avec la Sem Valloire et la copropriété Les chalets de la vallée d'or et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 7 février 2019 à 20h50.

Le secrétaire de séance,  
Dominique RETORNAZ.



Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX.

